

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°36-2023-173

PUBLIÉ LE 24 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Direction Départementale des Territoires / Service d'appui aux territoires ruraux

36-2023-11-23-00001 - Arrêté portant autorisation temporaire de poursuite d'activité agricole - BRE Jean-Louis (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Indre / Direction des Services du Cabinet

36-2023-11-20-00007 - Arrêté du 10 novembre 2023 modifiant l'arrêté n°36-2023-11-10-00004 du 10 novembre 2023 portant attribution de distinctions pour acte de courage et dévouement (2 pages)

Page 6

Direction Départementale des Territoires

36-2023-11-23-00001

Arrêté portant autorisation temporaire de
poursuite d'activité agricole - BRE Jean-Louis



ARRETE **du**
portant autorisation temporaire de poursuite d'activité agricole

Le Préfet de l'Indre,

Vu la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites ;

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L732-40 et D732-54 à 56 relatifs à la demande d'autorisation temporaire de poursuite d'activité ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013063-0003 du 4 mars 2013 relatif à l'habilitation des organisations syndicales d'exploitants agricoles à siéger au sein de certains organismes ou commissions ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013087-0006 du 28 mars 2013, portant modification de la composition, de l'organisation et du fonctionnement de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) et de ses sections spécialisées ;

Vu l'arrêté préfectoral n°36-201907-05-002 du 05 juillet 2019, portant nomination des membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture et de ses sections spécialisées ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2023-08-21-00031 du 21 août 2023 portant délégation de signature à Monsieur Rik VANDERERVEN, Directeur départemental des territoires de l'Indre ;

Vu l'arrêté n° 36-2023-08-23-00002 du 23 août 2023 portant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires de l'Indre ;

Vu la demande d'autorisation temporaire de poursuite d'activité agricole présentée le 22 novembre 2023 par Monsieur Jean-Louis BRÉ domicilié 2 Les Lignes, 36190 ORSENNES sur son exploitation d'une superficie de 99,23 ha situés sur les communes de d'ORSENNES, GARGILLESSE-DAMPPIERRE et POMMIERS, tout en percevant sa retraite ;

CONSIDÉRANT :

- que Monsieur Jean-Louis BRÉ, souhaite faire valoir ses droits à la retraite le 1^{er} janvier 2024 ;**
- que Monsieur Jean-Louis BRÉ justifie sa demande d'autorisation temporaire de poursuite d'activité agricole pour une raison indépendante de sa volonté, en l'espèce, le décès en juillet 2023 du repreneur pressenti, M. Benoît COMBAUD ;**
- que le nouveau repreneur envisagé doit terminer son cursus scolaire et réaliser son parcours à l'installation ;**

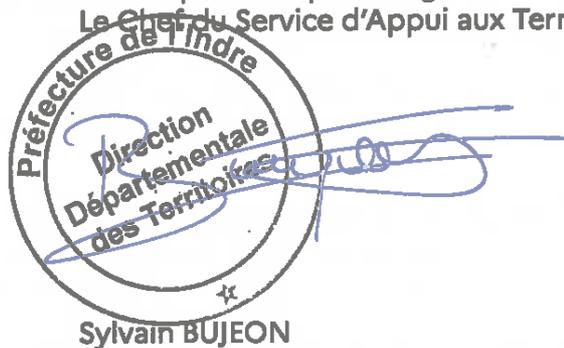
SUR proposition du Directeur départemental des territoires,

ARRETE

Article 1: Monsieur Jean-Louis BRÉ domicilié 2 Les Lignes, 36190 ORSENNES est autorisé à poursuivre la mise en valeur des 99,23 ha sus-visés, à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 12 mois.

Châteauroux, le 23 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux


Sylvain BUJEON

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative :
- par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture.
Dans les deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.
Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.
- par recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent.

Préfecture de l'Indre

36-2023-11-20-00007

Arrêté du 10 novembre 2023 modifiant l'arrêté
n°36-2023-11-10-00004 du 10 novembre 2023
portant attribution de distinctions pour acte de
courage et dévouement



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
des services du cabinet**

**ARRÊTÉ du 20 novembre 2023
modifiant l'arrêté n° 36-2023-11-10-00004 du 10 novembre 2023
portant attribution de distinctions pour acte de courage et de dévouement.**

**LE PRÉFET DE L'INDRE,
Chevalier de la Légion d'Honneur**

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924, déterminant les conditions dans lesquelles sont décernées des récompenses honorifiques pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement ;

Vu la circulaire n° 70-208 du ministre de l'Intérieur du 14 avril 1970 ;

Vu le rapport de Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Indre ;

Sur proposition de la directrice du cabinet ;

ARRÊTE

Article 1er : La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :

Monsieur Damien Bassaler

Monsieur Christopher Lamberton

Monsieur Sylvain Le Baron

Monsieur Paul Meunier

Monsieur Théo Michelet

Monsieur Jordan Mittereau

Monsieur Quentin Nicolle

Monsieur Christophe Oger

Monsieur Morgan Peguilhan

Place de la Victoire et des Alliés, CS 80583, 36019 CHÂTEAUX Cedex - Tél : 02 54 29 50 00 – www.indre.gouv.fr

Monsieur Rudy Perrin

Monsieur Richard Laurent

Monsieur Clément Robin

Monsieur Jordan Serre

Monsieur Bruno Teste

Monsieur Quentin Tritschler

Article 2 : La directrice du cabinet est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.



Thibault LANXADE